



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 14 - 18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 - 📠 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 29 août 2022 PORTANT REGLEMENTATION de la CIRCULATION ET DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux par l'entreprise PRESTIGE AGENCEMENT – 10 allée Emile Delahaye – ZI Saint Malo – 37320 ESVRES sur INDRE à la Boucherie Henri IV Rue de l'église, pour pose d'une benne rue de l'est
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique, aux alentours et sur son parcours, rue de l'Est
- Vu l'intérêt général

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera interdite, rue de l'Est à compter du 05 septembre 2022, 8h au 06 septembre 2022, 18h

Article 2^{ème} : La commune donne autorisation de voirie à l'entreprise PRESTIGE AGENCEMENT pendant toute la durée des travaux.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'intéressée sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-211801097-20220829-2022_08_89ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2022

Affichage : 29/08/2022

publié le 29/08/2022 sur le site internet de la collectivité

Le Maire,
Gilles BUREAU



POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ